

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 18 mars 2024

Délibération n° 2024-008

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint
Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAK, Virginie VAN VOOREN, Julie DI-CRISTINA – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Anne VILLAIN
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absente :

Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 12 mars 2024

Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

VU le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- **Décision DD2024-01 en date du 05 février 2024 :**

Objet : Conseil Départemental du Nord – Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) - Equipement d'un chemin de randonnée : sentier entre Terres et Eaux

La commune de Hergnies décide de solliciter le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du PDIPR pour la fourniture et pose de deux passerelles en réhabilitation de celles existantes pour le sentier "Terre et Eaux"

➔ **Fourniture et pose de deux passerelles**

Montant des travaux : 17 250 € HT (20 700 € TTC)

Subvention sollicitée : 13 800 € (80 % du coût HT des travaux).

Il est précisé que les crédits, tant en dépense qu'en recette, seront prévus au budget primitif 2024.

- Décision DD2024-02 en date du 16 février 2024 :

Objet : Demande de subvention DETR 2024

La commune de Hergnies décide de solliciter les services de l'État pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 pour le projet suivant :

- ➔ **travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente et mise en œuvre de récupération des eaux pluviales dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Sur le HT
Mission de contrôle technique	3 600,00 €	DETR 2024 sollicitée (30 % du coût HT)	99 008,98 €
Etude de capacité portante de toiture en charpente métallique	4 500,00 €	Conseil Départemental du Nord, ADVB 2024 sollicitée (50 % du coût HT)	165 014,97 €
Diagnostic amiante avant travaux	5 298,00 €	Part restant à la charge de la commune	66 005,99 €
Travaux de réfection de toiture et de changement des descentes d'eaux pluviales	290 181,94 €		
Travaux de récupération des eaux pluviales (pose de deux cuves de 10 000 L)	26 450,00 €		
TOTAL :	330 029,94 €	TOTAL :	330 029,94 €

Le plan de financement prévisionnel tel que déposé à l'Etat est annexé à la présente décision.

Il est précisé que les crédits, relatif à ces travaux d'investissements tant en dépense qu'en recette, seront prévus au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte des décisions du maire prise en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :

- Transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024

- Publication sur le site internet de la ville le : 26/03/2024